



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2002/3/Add.5
11 avril 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquantième réunion plénière
(Paris, 10-12 juin 2002)

**PROGRAMMES DE TRAVAIL INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE
STATISTIQUE DANS LA RÉGION DE LA CEE, 2002/2003 ET 2003/2004:
PRÉSENTATION INTÉGRÉE**

(Version établie avant la réunion plénière)

**ACTIVITÉ DE PROGRAMME 5
STATISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

Introduction

1. L'activité de programme exposée dans le présent document fait partie de la «Présentation intégrée des programmes de travail internationaux en matière de statistique» qui offre un aperçu succinct des activités envisagées pour les deux prochaines années par les organisations internationales dans le domaine de la statistique et qui peuvent avoir des incidences sur les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. Les informations sur ces programmes de travail sont présentées par domaine d'activité dans six additifs différents. La Présentation intégrée complète comprend les documents suivants:

Présentation intégrée: Introduction et aperçu général (CES/2002/3)

Activité de programme 1: Organisation et fonctionnement des services de statistique (CES/2002/3/Add.1)

- Activité de programme 2: Infrastructure technique et autres questions communes (CES/2002/3/Add.2)
- Activité de programme 3: Statistiques économiques (CES/2002/3/Add.3)
- Activité de programme 4: Statistiques sociales et démographiques (CES/2002/3/Add.4)
- Activité de programme 5: Statistiques de l'environnement (CES/2002/3/Add.5)
- Activité de programme 6: Diffusion et appui aux activités du secrétariat (CES/2002/3/Add.6)

2. La présente version de la Présentation intégrée a été établie aux fins d'examen par la Conférence des statisticiens européens à sa réunion plénière qui aura lieu du 10 au 12 juin 2002. La Conférence s'appuie sur ce document pour s'acquitter de sa mission primordiale de coordination des travaux statistiques internationaux projetés pour les deux prochaines années et présentant un intérêt pour les pays membres de la CEE, de l'Union européenne et de l'OCDE. La Présentation intégrée est également un instrument utile de coordination au niveau national puisque les pays s'y réfèrent de plus en plus pour décider de leur participation aux réunions organisées par les organisations internationales. Après la réunion plénière, des modifications y seront apportées et une «version établie à l'issue de la réunion plénière» sera publiée.

3. Les informations présentées dans cet additif se rapportent au domaine d'activité dénommé «Activité de programme 5» qui a pour titre «Statistiques de l'environnement» et qui est subdivisée en deux «éléments de programme (EP)».

EP 5.1

EP	Rubrique	Texte
5.1	Intitulé	Notions, définitions, classifications sectorielles et base de données sur l'environnement
5.1	But	Faire en sorte qu'il existe un système intégré de statistiques de l'environnement comparables sur le plan international qui puisse aider les gouvernements à définir ou aménager des politiques en matière de réglementation, de fiscalité et de gestion des ressources qui ont une incidence directe ou indirecte sur l'environnement.
5.1	Thèmes d'étude et problèmes	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La nécessité de préciser davantage les notions et définitions dans certains domaines, par exemple la biodiversité et les substances chimiques. ◆ L'absence de consensus sur des séries d'indicateurs communes. ◆ L'harmonisation des notions et des méthodes de mesure des émissions atmosphériques, liées en particulier aux changements climatiques. ◆ L'harmonisation des données sur les déchets dangereux.
5.1	Objectifs stratégiques à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Élaboration de méthodologies types convenues en ce qui concerne les dépenses et les moyens de protection de l'environnement, les statistiques des déchets et du recyclage, les éco-industries, les écotaxes et d'autres instruments économiques. ◆ Amélioration de la qualité des données stockées dans les bases de données internationales. ◆ Examen et évaluation des questionnaires actuels et, si besoin est, préparation en commun de nouveaux questionnaires en vue d'éliminer les doublons et de réduire autant que possible les différences dans les notions ou définitions. ◆ Élargissement aux pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne et aux Balkans des réseaux de surveillance de l'AEE. ◆ Examen de la liste d'indicateurs pour les statistiques de l'environnement et mise à jour des classifications respectives.

EP	Rubrique	Texte
5.1	Résultats attendus au cours des deux prochaines années	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Une série d'indicateurs de l'environnement pour la base de données sur les études de performance environnementale (CEE). ◆ Des propositions pour l'établissement d'une liste d'indicateurs de base qui serait utilisée par les réseaux et pour les évaluations de l'AEE. ◆ Les éditions de 2002 et 2003 des <i>Signaux environnementaux</i> (AEE). ◆ Le troisième rapport paneuropéen d'évaluation de l'environnement, pour mai 2003 (AEE). ◆ La publication du premier volume du <i>Manual of Environment Statistics</i> (manuel sur les statistiques de l'environnement), Division de statistique de l'ONU, 2002. ◆ La version préliminaire du deuxième volume du <i>Manual of Environment Statistics</i> (manuel sur les statistiques de l'environnement), Division de statistique de l'ONU, 2003.
5.1	L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La nécessité de faire appel aux statisticiens dès le début des travaux entrepris en vue de définir et d'élaborer des indicateurs de l'environnement, afin que les idées avancées ne restent pas du domaine de l'abstrait et que tout indicateur proposé puisse réellement être appliqué. ◆ La nécessité de mieux coordonner la collecte des données, d'éviter les doublons et de se concentrer sur les séries de données prioritaires («rationalisation de la collecte de données»). ◆ La nécessité de combler les lacunes dans les données indispensables pour établir les statistiques de l'environnement jugées prioritaires. ◆ Les travaux et préparatifs importants auxquels les pays et les organisations internationales sont en train de procéder en vue de l'évaluation de Rio + 10 en 2002, et notamment l'élaboration d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis en vue de parvenir au développement durable (voir également l'élément de programme 2.8 – Indicateurs du développement durable).

EP	Rubrique	Texte
5.1	Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Approuver les activités qu'elle doit entreprendre dans le cadre de cet élément de programme (voir la rubrique «Activités de la Conférence» ci-après); prendre note des activités que doivent entreprendre d'autres divisions et les organes subsidiaires principaux de la CEE et leur apporter son appui.
5.1	Rapporteur	Eurostat
5.1	Réunions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réunion de travail commune CEE/Eurostat/OCDE sur les questions de méthodologie concernant les statistiques de l'environnement (2003). Points à l'ordre du jour: <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Établissement de liaisons entre les statistiques et les comptes de l'environnement;</i> ▪ <i>Maintien de la dynamique créée en 2002 à Johannesburg;</i> ▪ <i>Environnement, transport et tourisme;</i> ▪ <i>Coordination de la collecte des données.</i> ◆ Eurostat: Groupe de travail: questionnaire de 2002 sur l'état de l'environnement, 2 et 3 juillet 2002 (une réunion tous les deux ans). ◆ Eurostat: Groupe de travail sur les statistiques de l'environnement (en liaison avec les comptes de l'environnement), 1^{er} au 3 octobre 2002 (une réunion par an, en octobre). ◆ Eurostat: Groupe de travail sur les statistiques des déchets, 28 et 29 octobre 2002 (une réunion par an, en octobre). ◆ Eurostat: Groupe de travail sur les statistiques des dépenses en matière d'environnement (en liaison avec les comptes de l'environnement), 3 et 4 décembre 2002 (une réunion par an, en décembre). ◆ Eurostat: Groupe de travail sur les statistiques de l'eau (une réunion par an, en février). ◆ Eurostat: D'autres thèmes, par exemple les indicateurs de pression, la relation transport/environnement ou la relation agriculture/environnement, sont traités lors de réunions qui n'ont pas lieu à intervalles réguliers.

EP	Rubrique	Texte
		<ul style="list-style-type: none"> ◆ OCDE: Groupe de travail sur la prévention de la production et sur le recyclage des déchets (deux réunions par an). ◆ OCDE: Groupe de travail mixte du Comité de l'agriculture et du Comité des politiques de l'environnement (17 au 19 avril 2002, 16 au 18 décembre 2002). ◆ OCDE: Groupe de travail sur l'information et les perspectives en matière d'environnement (une ou deux réunions par an, la prochaine se tenant en octobre 2002). ◆ OCDE: Groupe de travail sur les politiques nationales en matière d'environnement (deux réunions par an). ◆ OCDE: Réunion commune des experts de l'environnement et de la fiscalité (une réunion par an). ◆ Division de statistique de l'ONU: Réunion d'experts consacrée à la version préliminaire du deuxième volume du <i>manuel sur les statistiques de l'environnement</i> (2003).
5.1	Activités de la Conférence	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réunion de travail commune CEE/Eurostat/OCDE sur les questions de méthodologie concernant les statistiques de l'environnement, en 2003, qui examinera les sujets suivants: i) Établissement de liaisons entre les statistiques et les comptes de l'environnement; ii) Maintien de la dynamique créée en 2002 à Johannesburg; iii) Environnement, transport et tourisme; iv) Coordination de la collecte des données. ◆ Si les ressources le permettent, participation à des mécanismes de coordination, en particulier à des équipes spéciales coparrainées. ◆ Élaboration, si les ressources le permettent et en cas de besoin, de manuels consacrés aux méthodes utilisées pour la collecte, la compilation et la diffusion des statistiques de l'environnement. ◆ Organisation, selon les besoins, d'activités plurisectorielles en coopération avec d'autres organisations et dans le cadre de la CEE.

EP	Rubrique	Texte
5.1	Activités de la Division de l'environnement et de l'habitat de la CEE	<p>◆ Le <u>Groupe de travail spécial sur la surveillance de l'environnement</u> sert d'instrument pour la formulation de recommandations, l'élaboration de plans d'action et le renforcement des initiatives internationales prises dans la région en matière de surveillance de l'environnement et dans des domaines apparentés (http://www.unece.org/env/europe/environmental_monitoring.htm). Les indicateurs de l'environnement constituent l'un des domaines dans lequel le Groupe de travail devrait en principe jouer un rôle déterminant. Celui-ci apporte son concours à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) pour l'élaboration d'un troisième rapport d'évaluation paneuropéenne de l'environnement sur la base d'indicateurs à l'échelle de la région. Le rapport sera terminé pour la Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui doit se tenir à Kiev en mai 2003. Les travaux sur les indicateurs à effectuer pour l'élaboration du rapport à présenter à Kiev offrent l'occasion d'améliorer et de rationaliser la définition et l'application d'indicateurs environnementaux dans les pays en transition, en particulier ceux qui se trouvent en dehors des réseaux de l'AEE.</p> <p>◆ <u>Base de données sur les études de performance environnementale</u>: La base de données de l'International Environment Data Service a été remplacée par un nouveau système créé sur le modèle de bases de données mis au point par la Division de statistique de la CEE. La base de données sur les études de performance environnementale continue de servir aux fins desdites études. Le programme d'études est également le principal utilisateur de la base de données sur l'environnement. Celle-ci a été élargie et contient maintenant toutes les informations obtenues auprès de sources nationales dans le cadre des études de performance environnementale ou bien provenant de bases de données internationales qui se rapportent aux indicateurs de l'environnement des pays sur lesquels portent les études. La source est clairement indiquée pour chaque entrée de données. Les études de performance environnementale peuvent être aujourd'hui consultées sur l'Intranet de la CEE.</p>

EP	Rubrique	Texte
		<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="635 286 1477 501">◆ Il est actuellement élaboré une série d'<u>indicateurs de l'environnement</u> pour la base de données sur les études de performance environnementale. Le but est d'obtenir une description complète pour chaque indicateur et de permettre au pays faisant l'objet de l'étude de fournir une valeur exacte. <li data-bbox="635 542 1477 1841">◆ Dans le cadre de ses fonctions de secrétariat de la <u>Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance</u>, la CEE va: <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="705 680 1477 1120">▪ Contribuer à l'élaboration plus poussée des modalités de communication des données, en collaboration avec l'AEE, afin que les Parties à la Convention communiquent à la CEE des estimations nationales des émissions de polluants atmosphériques, qui seront incorporées dans une base de données installée et diffusée sur l'Internet par un centre du programme de l'EMEP qui relève de la Convention. Les données communiquées doivent satisfaire aux prescriptions d'autres organismes tels que l'Union européenne et le secrétariat de la FCCC, afin de faciliter la présentation des rapports nationaux; <li data-bbox="705 1151 1477 1478">▪ Élaborer une base de données pour faciliter la communication, par les Parties, d'informations sur leurs politiques et stratégies de réduction de la pollution atmosphérique. Cela permettra d'afficher sur l'Internet des questions et des informations rétrospectives utiles et de mettre à la disposition des Parties, par le biais de l'Internet, des formulaires qu'elles pourront utiliser pour communiquer des informations à jour; <li data-bbox="705 1509 1477 1841">▪ Superviser la compilation et l'application effectives des données stockées dans les vastes bases de données des centres du programme relevant de la Convention qui conservent les relevés de la surveillance de la pollution atmosphérique et de ses effets sur l'eau, le sol, la végétation et les matériaux que leur ont communiqués les Parties à la Convention. La CEE encouragera les Parties à faciliter l'accès aux données.

EP	Rubrique	Texte
5.1	Activités de l'OCDE	<p data-bbox="628 286 1018 322"><u>Données sur l'environnement:</u></p> <p data-bbox="628 353 880 389"><u>Travaux en cours:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="628 430 1481 904">◆ Poursuite de l'<u>amélioration de la qualité et de la comparabilité internationale</u> des données rassemblées et utilisées par l'OCDE, et développement de la base de données de son système d'information sur les ressources et l'environnement (SIREN). Les priorités sont les suivantes: i) données nécessaires pour le calcul des <u>indicateurs internationaux sur l'environnement</u> et pour les études de performance environnementale des pays; ii) poursuite du développement des <u>données économiques présentant un intérêt sur le plan de l'environnement</u>, y compris les données sur les <u>dépenses</u> en matière d'environnement et sur les recettes provenant des <u>écotaxes</u>, à l'aide du cadre statistique élaboré en étroite coopération avec Eurostat. <li data-bbox="628 945 1481 1778">◆ Poursuite de l'<u>examen des questionnaires de l'OCDE</u> sur l'état de l'environnement (questionnaire commun OCDE/Eurostat pour les pays membres de l'Union européenne et de l'AELE et les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne; coopération avec la Division de statistique de l'ONU pour les pays qui ne sont pas membres de l'OCDE). Les <u>définitions</u> et les <u>classifications</u> utilisées dans le questionnaire font l'objet d'un examen, en vue de tenir compte des évolutions les plus récentes au niveau international. Les classifications statistiques normalisées adoptées par la Conférence sont utilisées dans la mesure du possible. La partie du questionnaire concernant les forêts fait l'objet d'une coordination avec la CEE et la FAO, tandis que celle relative aux déchets fait l'objet d'une coordination avec le secrétariat de la Convention de Bâle. Les données demandées dans les différentes parties feront l'objet d'un <u>classement par priorité</u> et l'OCDE étudiera la possibilité d'utiliser de nouvelles sources internationales de données, en vue de <u>réduire la charge de travail</u> des pays. <u>Collecte et traitement de données</u> (cycle de deux ans; collecte en 2002). Coopération avec Eurostat, l'Agence européenne pour l'environnement et la Division de statistique de l'ONU.

EP	Rubrique	Texte
		<p>◆ <u>Communication d'informations sur la gestion des déchets:</u> Harmonisation du système de contrôle de l'OCDE avec la Convention de Bâle pour les déchets récupérables et création d'un système de contrôle mondial harmonisé.</p> <p><u>Objectifs prioritaires et résultats attendus:</u></p> <p>◆ <u>Partie révisée du questionnaire de l'OCDE relative à l'environnement marin</u> en vue d'une collecte de données en 2004 (avec Eurostat).</p> <p>◆ <u>Partie révisée du questionnaire de l'OCDE relative à l'air</u> en vue d'une collecte de données en 2004 (avec Eurostat).</p> <p>◆ Publication (biennale) du <u>Compendium de données sur l'environnement</u> de l'OCDE (prochaine édition: 2003).</p> <p>◆ Publication d'une monographie sur les <u>dépenses en matière d'environnement</u>.</p> <p>◆ <u>Base de données de l'OCDE sur les recettes provenant d'écotaxes</u> (http://www.oecd.org/env/policies/taxes/index.htm).</p> <p>◆ <u>Communication d'informations sur la gestion des déchets:</u> documents révisés concernant la mise en œuvre du système de contrôle de l'OCDE pour les mouvements transfrontières de déchets destinés aux opérations de valorisation (manuel révisé).</p> <p><i>Indicateurs environnementaux:</i></p> <p><u>Travaux en cours:</u></p> <p>Poursuite des travaux sur la méthodologie, la comparabilité, la publication et l'utilisation d'indicateurs environnementaux. Coopération avec d'autres organisations internationales, par exemple l'AEE, la Division de statistique de l'ONU et la Banque mondiale. Les priorités sont les suivantes:</p> <p>◆ Amélioration des indicateurs de base de l'environnement de l'OCDE.</p>

EP	Rubrique	Texte
		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuite de l'élaboration d'indicateurs de découplage environnemental (liaison avec les indicateurs du développement durable, élément de programme 2.8). ◆ Poursuite de l'élaboration ou amélioration des indicateurs de la biodiversité (et de la partie correspondante du questionnaire). ◆ Poursuite de l'élaboration ou amélioration des indicateurs de la prévention de la production de déchets. ◆ Poursuite de la mise au point et de la définition d'indicateurs sectoriels: indicateurs de la relation transport/environnement, indicateurs de la relation énergie/environnement, indicateurs agroenvironnementaux (voir plus loin), indicateurs des modes de consommation durable des ménages, et indicateurs du tourisme durable (voir aussi les indicateurs du développement durable, élément de programme 2.8). ◆ Développement de l'utilisation d'indicateurs de l'état de l'environnement dans les études de performance environnementale des pays. ◆ Coopération et échange de données d'expérience avec les pays qui ne sont pas membres de l'OCDE (la Chine et la Russie par exemple). <p><u>Objectifs prioritaires et résultats attendus:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Publication des <u>indicateurs de base de l'environnement</u> de l'OCDE (biennale, en alternance avec le Compendium de données sur l'environnement). ◆ Mise à jour des indicateurs clefs de l'environnement de l'OCDE. ◆ Publication des indicateurs sectoriels de l'OCDE. <p>Voir également l'élément de programme 2.8 en ce qui concerne les travaux de l'OCDE sur les indicateurs du développement durable.</p>

EP	Rubrique	Texte
		<p><u>Indicateurs agroenvironnementaux:</u></p> <p><u>Travaux en cours:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Voir la nouvelle publication intitulée <i>Indicateurs environnementaux pour l'agriculture, volume 3: Méthodes et résultats</i>, OCDE, 2001, Service des publications, Paris, France. <p><u>Objectifs prioritaires et résultats attendus:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Puits de carbone dans le sol. ◆ Érosion du sol. ◆ Biodiversité et habitat. ◆ Qualité de l'eau. ◆ Établissement pour la fin de 2002 ou le début de 2003 d'un rapport complet sur les progrès accomplis d'ici là dans l'élaboration des indicateurs agroenvironnementaux de l'OCDE. <p><u>Activités nouvelles:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Amélioration du site Web de l'OCDE sur les indicateurs agroenvironnementaux (http://www.oecd.org/agr/env/indicators.htm).
5.1	Activités d'Eurostat	<p><u>N. B.:</u> Pour Eurostat, les informations concernant le module 716 – <i>Viabilité et indicateurs de pression</i> figurent dans l'élément de programme 2.8.</p> <p><u>Objectif global:</u></p> <p>Les efforts qui seront déployés pendant les cinq années allant de <u>2003 à 2007</u> consisteront à:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Améliorer les statistiques de base de l'environnement, principalement les statistiques relatives aux déchets, à l'eau et aux dépenses d'environnement, l'accent étant mis sur les statistiques indispensables pour l'établissement d'indicateurs environnementaux, et mettre en place les textes législatifs nécessaires aux fins de ces statistiques.

EP	Rubrique	Texte
		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Établir, en coopération avec d'autres services de la Commission et avec l'Agence européenne pour l'environnement, des indicateurs de l'état de l'environnement et de la viabilité qui soient faciles à comprendre. ◆ Poursuivre les travaux en vue d'adjoindre une composante environnementale aux statistiques socioéconomiques, dans le but de satisfaire aux besoins en rapport avec les indicateurs permettant d'incorporer les questions d'environnement et de viabilité dans d'autres politiques. ◆ Poursuivre les travaux en vue d'ajouter un volet Environnement dans la comptabilité nationale, grâce à la production régulière d'une série de comptes de l'environnement, et adapter ces comptes en fonction des questions prioritaires de viabilité. ◆ Participer à l'analyse des obligations de communication d'informations et maintenir l'étroite coopération instaurée avec l'Agence européenne pour l'environnement au moyen d'actions coordonnées et de collectes complémentaires de données. <p><u>En 2002:</u></p> <p>La notion de viabilité et les considérations écologiques prennent une importance croissante dans tous les domaines correspondants de la statistique. Conformément au Traité d'Amsterdam, les Conseils européens successifs ont pris des engagements concernant l'incorporation des préoccupations écologiques dans les politiques ne concernant pas spécifiquement l'environnement, y compris la suite qui leur était donnée grâce à l'application de meilleurs indicateurs. La proposition de la Commission pour le sixième programme d'action en faveur de l'environnement (2001-2010) s'articule autour de quatre domaines prioritaires: le changement climatique, la nature et la biodiversité, l'environnement et la santé, enfin les ressources naturelles et les déchets. La Stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable, que le Conseil européen a adoptée en juin 2001, fixe des objectifs pour assurer cette durabilité sur les plans économique, social et environnemental. Ces nouveaux programmes vont influencer les travaux sur la durabilité ainsi que les statistiques et indicateurs de l'environnement, mais aussi les statistiques sociales et les statistiques concernant par exemple les transports, l'énergie, la santé et l'agriculture, de même que les comptes de l'environnement.</p>

EP	Rubrique	Texte
		<p data-bbox="628 277 1114 315"><u>Travaux de méthodologie en cours:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="628 344 1469 752">◆ En collaboration avec les États membres, amélioration continue de la communication et de la diffusion régulières des statistiques de l'environnement grâce à la suppression des lacunes dans les données, à l'amélioration de la qualité et de l'actualité des données, ainsi qu'à l'organisation plus rationnelle de leur transfert. En 2002, les données seront rassemblées au moyen d'un questionnaire commun OCDE/Eurostat simplifié, et l'AEE prendra part aux travaux relatifs au questionnaire. La dimension régionale des statistiques de l'environnement sera également améliorée en permanence. <li data-bbox="628 786 1481 1039">◆ Création d'un système de statistiques communautaires des déchets et mise en application du Règlement relatif aux statistiques des déchets, dès qu'il aura été adopté par le Conseil et le Parlement. Révision du questionnaire commun sur les déchets à la lumière dudit règlement, afin de rationaliser la communication des statistiques sur les déchets. <li data-bbox="628 1077 1449 1256">◆ Poursuite des travaux sur les variables environnementales liées au Règlement du Conseil relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises, et mise en place d'un système de collecte régulière de données sur les dépenses d'environnement dans l'industrie. <li data-bbox="628 1294 1474 1509">◆ Amélioration des statistiques sur l'utilisation de l'eau et le traitement des eaux usées. Mise en place d'un accord tacite avec les États membres concernant le transfert d'ensembles de données prioritaires. Coopération avec la DG Environnement pour la mise en œuvre de la directive-cadre dans le domaine de l'eau. <li data-bbox="628 1547 1430 1653">◆ Assistance à la DG Environnement et à l'AEE en ce qui concerne les instruments statistiques nécessaires pour l'établissement des inventaires des émissions. <li data-bbox="628 1691 1477 1796">◆ Assistance aux pays PHARE et aux pays méditerranéens ne faisant pas partie de l'Union européenne pour ce qui concerne les statistiques de l'environnement.

EP	Rubrique	Texte
		<p><u>Travaux dépendant d'un financement par d'autres DG de la Commission:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Études pilotes portant sur le Règlement relatif aux statistiques des déchets et sur les variables environnementales qui figurent dans le Règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises (DG Environnement). ◆ Amélioration de la possibilité de se procurer un ensemble de données régionales sur l'environnement au moyen de programmes de travail réalisés en commun par les États membres, la DG Politique régionale et Eurostat. ◆ Amélioration des indicateurs de l'environnement dans le cas des transports, et notamment estimation de la consommation énergétique, des émissions de polluants, du bruit et des déchets imputables aux transports (DG Transports et Énergie). ◆ Assistance aux pays PHARE et aux pays méditerranéens ne faisant pas partie de l'Union européenne (DG Élargissement et DG Relations extérieures). <p>Voir également les travaux d'Eurostat en rapport avec les indicateurs du développement durable dans l'élément de programme 2.8.</p> <p><u>Autres activités de la Commission européenne:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les données sur les gaz à effet de serre et sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone sont rassemblées par la DG Environnement et les travaux sont délégués à l'AEE (Agence européenne pour l'environnement). ◆ Eurostat établit une compilation des données sur l'agriculture biologique rassemblées par la DG Agriculture. ◆ L'AEE rassemble des données sur la couverture végétale, la qualité de l'air et de l'eau ainsi que la biodiversité. <p><u>Objectifs prioritaires des travaux de méthodologie à entreprendre au cours des deux prochaines années:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Mesures d'application concernant le Règlement relatif aux statistiques des déchets (Règlement et lignes directrices de la Commission).

EP	Rubrique	Texte
		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Manuel sur les statistiques de l'eau. ◆ Mesures d'application concernant les variables environnementales qui figurent dans le Règlement relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises (Règlement et lignes directrices de la Commission). ◆ Révision éventuelle du projet de manuel sur les statistiques des pesticides et recommandations concernant les bilans d'azote. <p><u>Activités nouvelles à entreprendre au cours des deux prochaines années:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Le sixième programme d'action en faveur de l'environnement fait état de nouvelles données nécessaires, en particulier pour l'établissement de statistiques de l'environnement et de la santé, ainsi que de statistiques relatives aux substances chimiques qui pourraient présenter un danger pour l'environnement; il précise également qu'il est indispensable d'adopter une démarche plus coordonnée pour les statistiques relatives aux déchets et à l'utilisation des matériaux. ◆ Le sixième programme d'action prévoit par ailleurs que les systèmes d'information et de communication des données feront l'objet d'un réexamen de grande envergure auquel Eurostat participera afin de favoriser une coordination efficace des collectes de données statistiques et administratives. <p>Nouvelle législation projetée pour 2002:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques sur les déchets. ◆ Décision du Parlement européen et du Conseil établissant le programme d'action communautaire en faveur de l'environnement, 2001-2010 (sixième PAE). ◆ Règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises: élargissement des variables environnementales.

EP	Rubrique	Texte
5.1	Activités de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE)	<p><u>Objectifs stratégiques:</u></p> <p>Création de réseaux à l'échelle européenne pour la surveillance de la qualité de l'air et de l'eau, des émissions dans l'atmosphère et dans l'eau, ainsi que de la couverture végétale, grâce à l'échange régulier de données et à la création de bases de données centrales (http://eea.eu.int). L'AEE utilise les informations provenant de ces réseaux et les statistiques fournies par d'autres organisations pour réaliser, à l'intention des responsables politiques, des évaluations des changements de l'état de l'environnement et des facteurs à l'origine de ces changements. Les rapports qui s'adressent à divers destinataires s'appuient sur des indicateurs.</p> <p>L'AEE est le centre de coordination des méthodologies utilisées pour les inventaires des émissions dans l'atmosphère en Europe. En coopération avec l'Équipe spéciale des inventaires et des projections relatives aux émissions de la CEE, elle tient à jour le guide EMEP/CORINAIR pour l'établissement des inventaires des émissions atmosphériques et le logiciel qui l'accompagne.</p> <p><u>Priorité au cours des deux prochaines années:</u></p> <p>Extension de la couverture des réseaux aux nouveaux pays membres de l'AEE (pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, y compris la Turquie, Malte et Chypre) et aux pays des Balkans. Coopération avec le Groupe de travail spécial sur la surveillance de l'environnement de la CEE pour l'échange d'informations avec les nouveaux États indépendants.</p> <p>Harmonisation et rationalisation des flux de données liées aux besoins en matière d'élaboration de politiques, en liaison avec la révision de la Directive de l'Union européenne sur la communication des données. Mise au point d'un ensemble cohérent d'indicateurs pour les questions d'environnement et la prise en compte des considérations écologiques dans les politiques sectorielles de l'Union européenne.</p> <p><u>Résultats:</u></p> <p>Propositions de listes d'indicateurs de base qui seraient utilisées par les réseaux et pour les évaluations de l'AEE. Éditions de 2002 et 2003 des <i>Signaux environnementaux</i>. Évaluation paneuropéenne à l'intention de la Conférence des ministres de l'environnement qui doit se tenir à Kiev au printemps 2003. Rapports sur des indicateurs environnementaux sectoriels ou thématiques.</p>

EP	Rubrique	Texte
5.1	Activités de la Division de statistique de l'ONU	<p>La Division de statistique de l'ONU rassemble des statistiques de l'environnement auprès des pays qui ne sont membres ni de l'OCDE ni de l'Union européenne, ainsi que des pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne, en leur adressant son questionnaire tous les deux ans, et elle a conclu des arrangements avec l'OCDE et Eurostat en vue d'un échange de données.</p> <p><u>Travaux en cours:</u></p> <p>Le questionnaire de 2001 de la Division de statistique relatif aux statistiques de l'environnement, qui porte sur l'eau, l'air, les déchets et le sol, a été envoyé aux pays en juillet-septembre 2001. La validation des réponses a commencé et se poursuivra en 2002, et les données seront publiées dans un recueil de statistiques et d'indicateurs de l'environnement. La Division de statistique, en utilisant les données recueillies au moyen du questionnaire ainsi qu'auprès de l'OCDE, d'Eurostat, des organismes des Nations Unies et d'autres sources internationales, a créé une base de données sur les statistiques de l'environnement qui fournit des séries de données pour diverses publications et évaluations de l'ONU. L'amélioration continue de la communication et de la diffusion des données ainsi que de leur couverture et de leur qualité demeure une nécessité.</p> <p>Les travaux se poursuivent en vue de l'élaboration d'un manuel qui apportera des conseils pratiques pour l'établissement de statistiques de l'environnement. Le premier volume de ce manuel, qui portera sur les statistiques de l'eau, de l'air, des déchets et des dépenses de protection de l'environnement, doit être publié en 2002. La préparation du deuxième volume, qui portera sur les statistiques des ressources naturelles, commencera également en 2002 et une réunion d'experts en examinera la version préliminaire en 2003.</p> <p><u>Objectifs prioritaires:</u></p> <p>Production du manuel sur les statistiques de l'environnement, établissement à intervalles réguliers d'un recueil de statistiques de l'environnement, conclusion de nouveaux arrangements de collaboration pour harmoniser les collectes de données.</p> <p><u>Activités nouvelles à entreprendre:</u></p> <p>Dans le cadre d'un nouveau projet au titre du Compte pour le développement, la Division de statistique de l'ONU fournira aux pays de la région de la CESA0 un appui technique pour</p>

EP	Rubrique	Texte
		<p>l'établissement de statistiques de l'environnement. Elle s'efforcera de trouver des nouvelles méthodes d'évaluation des pressions qui s'exercent sur l'environnement dans les pays en développement.</p>
5.1	Activités de la Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="635 472 1477 725">◆ La Banque mondiale contribue et continuera de contribuer à la mise au point d'indicateurs environnementaux de base qui permettent de suivre les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs adoptés par elle-même, l'Organisation des Nations Unies et le Comité d'aide au développement de l'OCDE en ce qui concerne le développement international. <li data-bbox="635 763 1477 1272">◆ La création et le développement d'une base de données sur l'environnement sont en cours. Cette base, qui englobe notamment les pays de la CEE, est mise à jour tous les ans à partir de diverses sources propres ou extérieures à la Banque mondiale. Placée à la disposition de l'ensemble du personnel de la Banque mondiale, elle est principalement utilisée pour la partie des Indicateurs du développement dans le monde qui se rapporte à l'environnement. En outre, un ensemble d'indicateurs de l'environnement est publié chaque année par le Département de l'environnement et le Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale. Cette publication, structurée par pays, en comprend plus de 150, et la page consacrée à chacun d'eux présente plus de 50 indicateurs.

EP	Rubrique	Texte
5.2	Intitulé	Comptabilité de l'environnement
5.2	But	Faire en sorte qu'il existe un mécanisme permettant de rapprocher les comptes physiques et les éléments monétaires correspondants de la comptabilité nationale.
5.2	Thèmes d'étude et problèmes	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'achèvement de la révision du Manuel de comptabilité économique et environnementale intégrée de l'ONU (SCEE). ◆ L'examen des faits nouveaux en matière de comptabilité des ressources naturelles. ◆ La poursuite des travaux de méthodologie sur la comptabilité de l'eau et la mise en œuvre dans la pratique de la comptabilité environnementale. ◆ Divers moyens à proposer en vue d'effectuer une synthèse de différentes méthodes, qui soit suffisamment souple pour tenir compte des cas particuliers dans un cadre globalement cohérent. ◆ Les efforts en vue d'éviter une divergence d'approche entre les pays membres de la CEE et ceux qui ne font pas partie de la région (en particulier les pays en développement).
5.2	Objectifs stratégiques à moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Analyser sous une forme ou sous une autre les volumineuses études consacrées à l'environnement afin de veiller à ce que des informations complètes sur les faits nouveaux en matière de comptabilité de l'environnement soient rapidement disponibles; réaliser de nouvelles études; mettre au point de nouvelles méthodes. Critiquer et comparer des systèmes de portée générale pour en souligner les similitudes et les différences. ◆ Déterminer les moyens de prendre en compte l'impact écologique des activités économiques en relation avec les actifs naturels marchands (tels que les ressources minérales et forestières qui peuvent être exploitées de manière trop intensive) et non marchands (tels que l'air et l'eau utilisés comme puits). ◆ Faire appliquer le SCEE.

EP	Rubrique	Texte
		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Élaborer un manuel opérationnel qui compléterait le manuel sur le SCEE. ◆ Favoriser la mise en œuvre des comptes de l'environnement et l'utilisation par les décideurs du manuel sur le SCEE.
5.2	Résultats attendus au cours des deux prochaines années	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Révision du questionnaire de l'OCDE en 2002. ◆ Manuel sur la comptabilité des ressources halieutiques (Division de statistique de l'ONU). ◆ Manuel sur la comptabilité des ressources en eau (Division de statistique de l'ONU).
5.2	L'attention de la Conférence est appelée sur les points suivants	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'étroite interaction entre la comptabilité environnementale et la comptabilité économique. ◆ L'achèvement de la révision du manuel sur le SCEE et la nécessité d'élaborer dès que possible un manuel opérationnel qui viendrait le compléter.
5.2	Décisions que le Bureau recommande à la Conférence d'adopter	Néant
5.2	Rapporteur	Eurostat
5.2	Réunions	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Eurostat: Groupe de travail des comptes économiques pour l'environnement (conjointement avec les statistiques et indicateurs de l'environnement), 1^{er} au 3 octobre 2002 et 3 et 4 décembre 2002 (deux réunions par an, en octobre et décembre). ◆ Eurostat: Groupe de travail: Atelier de Namea (une fois par an en juin). ◆ OCDE: Groupe de travail sur l'information et les perspectives en matière d'environnement (une ou deux réunions par an, la prochaine en octobre 2002). ◆ Division de statistique de l'ONU: Réunion du Groupe d'experts sur le matériel de formation au SCEE en 2003. ◆ Division de statistique de l'ONU: Atelier régional sur la comptabilité environnementale, à l'intention des pays de l'ANASE (Indonésie, 2002).

EP	Rubrique	Texte
		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Division de statistique de l'ONU: Atelier régional sur la comptabilité environnementale, à l'intention des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, en collaboration avec la CEPALC. ◆ Division de statistique de l'ONU: Atelier régional sur la comptabilité environnementale, à l'intention des pays d'Afrique australe (Zimbabwe). ◆ Groupe de Londres: Une ou deux réunions pour les deux prochaines années (les dates et lieux n'ont pas encore été décidés).
5.2	Activités de la Conférence	Néant
5.2	Activités de l'OCDE	<p>Les travaux sur la comptabilité environnementale s'appuient sur l'expérience acquise par l'OCDE en matière d'examen simultané des questions d'environnement et des questions économiques. Ils comprennent, outre des travaux méthodologiques, la collecte et le traitement de données sur les dépenses de protection de l'environnement, des échanges réguliers d'informations et l'établissement de rapports d'activité dans les pays membres et partenaires ainsi que des travaux de comptabilité environnementale dans le cadre des évaluations des systèmes d'information sur l'environnement réalisées par l'OCDE.</p> <p><u>Travaux en cours:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuite des travaux sur les dépenses et recettes au titre de l'environnement (voir également l'élément de programme 5.1). ◆ Comptabilité des flux matières: identification et définition d'indicateurs dérivés pour compléter les autres indicateurs de ressources faisant partie des indicateurs de base de l'OCDE. <p><u>Objectifs prioritaires et résultats attendus:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Publication de données sur les dépenses de protection de l'environnement pour les pays de l'OCDE. ◆ Obtention de meilleures données à partir du questionnaire révisé (travail réalisé en commun avec Eurostat).

EP	Rubrique	Texte
		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Incorporation d'indicateurs sur certains flux matières dans les publications appropriées de l'OCDE.
5.2	Activités d'Eurostat	<p><u>Objectif global:</u></p> <p>La tâche principale au cours des cinq années allant de <u>2003</u> à <u>2007</u> consistera à:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuivre les travaux en vue d'ajouter un volet Environnement dans la comptabilité nationale, grâce à la production régulière d'une série de comptes de l'environnement, et adapter ces comptes en fonction des questions prioritaires de viabilité. <p><u>Travaux de méthodologie en cours:</u></p> <p>Dans le cadre de l'Union européenne, les tâches à accomplir consisteront en particulier à:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Étudier les enseignements à tirer du SCEE révisé pour le développement et l'orientation de la comptabilité environnementale, compte tenu en particulier des résultats des travaux réalisés en 2001 par une équipe spéciale concernant l'avenir de la comptabilité environnementale. ◆ Continuer à augmenter le nombre de comptes environnementaux dans l'Union européenne et à en améliorer la qualité et la comparabilité. ◆ Compléter la base de données et les publications afin d'élargir la gamme des données et d'en accroître les possibilités d'accès pour les utilisateurs. <p><u>Travaux dépendant d'un financement par d'autres DG de la Commission:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Une bonne part de la mise en œuvre des comptes environnementaux dans les États membres dépend largement des subventions accordées par la DG Environnement. <p><u>Objectif prioritaire des travaux de méthodologie à entreprendre au cours des deux prochaines années:</u></p> <p>Le manuel de portée mondiale sur la comptabilité environnementale et économique intégrée (SCEE) a été achevé</p>

EP	Rubrique	Texte
		<p>à la fin de 2001 et approuvé par la Commission de statistique au début de 2002. Les institutions internationales appelées à le publier vont maintenant prendre les dispositions voulues à cet effet. Il s'agira ensuite en priorité d'en favoriser l'application dans un aussi grand nombre de pays que possible.</p> <p><u>Activités nouvelles à entreprendre au cours des deux prochaines années:</u></p> <p>Au fur et à mesure de l'établissement de la comptabilité environnementale dans les États membres, Eurostat va compléter la base de données et les publications par un ensemble de comptes de l'environnement à l'échelle de l'Union européenne qui seront autant que possible intégrés et régulièrement mis à jour et améliorés. Ces comptes porteront sur les émissions atmosphériques, les écotaxes et les dépenses de protection de l'environnement ainsi que sur les forêts et les actifs du sous-sol.</p>
5.2	Activités de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE)	<p><u>Priorités au cours des deux prochaines années:</u></p> <p>Appliquer des techniques comptables pour l'eau et pour le sol. Utiliser les données sur les écotaxes et le coût de certaines technologies de protection de l'environnement («courbes du coût de la prévention») pour préparer le prochain État de l'environnement et le rapport sur les perspectives pour l'Union européenne (2004).</p>
5.2	Activités de la Division de statistique de l'ONU	<p><u>Travaux de méthodologie en cours:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La Division de statistique de l'ONU s'emploie actuellement, en coopération avec le Groupe de Londres, à donner sa forme définitive au manuel sur la comptabilité environnementale et économique intégrée (SCEE). Le SCEE révisé fera l'objet d'une publication conjointe de l'ONU, d'Eurostat, du FMI, de l'OCDE et de la Banque mondiale. ◆ Pour combler le manque de manuels d'application axés sur les aspects pratiques de l'établissement de certains comptes de ressources, la Division de statistique de l'ONU est en train de préparer des manuels sur: a) la comptabilité des ressources halieutiques, en collaboration avec la FAO et l'ONU, et b) la comptabilité des ressources en eau, en collaboration avec Eurostat et le Groupe de Londres. Les travaux dans ce deuxième cas ont fait apparaître la nécessité de normaliser la terminologie utilisée pour

EP	Rubrique	Texte
		<p>les statistiques et la comptabilité de l'eau. La Division de statistique de l'ONU va créer sur le Web une page sur laquelle seront affichés les termes concernant l'eau et les différentes définitions utilisées, dans le but de parvenir à un ensemble uniforme de définitions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La Division de statistique de l'ONU s'emploie également à préparer des aides didactiques et un logiciel sur le SCEE révisé, qui viendront compléter le manuel. Elle donnera des conseils pratiques pour l'établissement des comptes et établira des liens entre l'établissement de chaque compte et son utilisation pour l'élaboration des politiques. Elle y fera également figurer des exercices avec des exemples de solution. Les aides didactiques et le logiciel devraient servir de matériel de base pour les ateliers de formation et fournir des indications pour la mise en œuvre du SCEE dans les pays qui n'ont guère ou pas d'expérience de la comptabilité économique-environnementale. <p><u>Objectif prioritaire:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les objectifs prioritaires de la Division de statistique de l'ONU demeurent l'achèvement du SCEE, la production de manuels sur certaines questions touchant à la comptabilité de l'environnement et la mise en œuvre du SCEE dans les pays. <p><u>Activités nouvelles à entreprendre:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La Division de statistique de l'ONU projette d'entreprendre un manuel sur le tourisme et la comptabilité environnementale.
5.2	Activités de la Banque mondiale	<p>La Banque mondiale coopère étroitement avec la Division de statistique de l'ONU dans le domaine de la comptabilité environnementale et continue de soutenir des initiatives par l'intermédiaire principalement du Groupe de Londres. Elle contribue à la rédaction du manuel sur le SCEE révisé pour ce qui est des questions d'évaluation ainsi que de l'utilité opérationnelle potentielle du manuel envisagé et de son utilisation pour faciliter toute une gamme de décisions en matière de gestion. Les travaux accomplis dans ce domaine se trouvent renforcés par la mise au point d'indicateurs de changement de l'environnement, y compris l'estimation de l'«épargne réelle» pour plus de 120 pays.</p>

EP	Rubrique	Texte
5.2	Activités du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale	<p><u>Travaux de méthodologie en cours:</u></p> <p>Le Groupe de Londres achèvera vers le début de 2002 la révision du manuel de comptabilité économique et environnementale intégrée de l'ONU (SCEE). Après avoir mené à bien cette énorme tâche, il poursuivra son programme de travail habituel, qui consiste à confronter les données d'expérience des pays et à favoriser l'amélioration sur le plan méthodologique des comptes de l'environnement. Il est indéniable que malgré les avancées considérables de la comptabilité environnementale au cours des dix dernières années, il reste beaucoup à faire, tant sur le plan de la méthodologie que dans la pratique.</p> <p><u>Objectifs prioritaires au cours des deux prochaines années:</u></p> <p>À ce stade, le Groupe de Londres n'a pas encore totalement arrêté son programme de travail pour les deux années à venir. Il faudra en priorité approfondir la méthodologie applicable pour la comptabilité de l'eau, et aussi définir plus précisément les besoins des utilisateurs des comptes de l'environnement. Le Groupe a évoqué également la nécessité de concentrer son attention sur les questions pratiques liées à l'application des comptes de l'environnement. Il est envisagé dans ce contexte de rédiger des manuels d'application.</p> <p><u>Activités nouvelles:</u></p> <p>La mise en application des comptes de l'environnement (en plus de leur perfectionnement sur le plan méthodologique), sur laquelle le Groupe a reconnu qu'il devait concentrer son attention, constitue pour lui une activité nouvelle. Comme on l'a vu plus haut, ce souci pourrait déboucher sur l'établissement de manuels d'application ou la mise au point d'autres moyens de donner des orientations aux responsables de la mise en application des comptes. La forme exacte que prendront ces nouvelles activités sera arrêtée au cours des prochains mois pendant lesquels le Groupe envisage de tenir sa prochaine réunion.</p>
5.2	Activités du CEI-STAT	<p><u>Travaux de méthodologie et d'analyse en cours:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ En 2002-2004, il est projeté de réunir et compiler des données relatives à la protection de l'environnement. Des rapports annuels vont être établis, l'un sur la protection de l'environnement dans les pays de la CEI et l'autre sur les progrès des travaux visant à combattre les effets de

EP	Rubrique	Texte
		<p>l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Outre des rapports spéciaux, les bulletins statistiques du CEI-STAT comporteront périodiquement des informations statistiques et analytiques portant sur diverses questions d'environnement.</p> <p>◆ Il est également prévu d'offrir aux services nationaux de statistique des services consultatifs concernant les dispositions à prendre pour l'observation statistique de la protection de l'environnement.</p>
